

-CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE
Syndicat mixte

Publié le 15/07/2024

Conseil Syndical
Session du 11 juillet 2024
2^e Convocation

Le onze juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Florence BOURGEOIS – François FOURCHES – Yves MERCIER – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Josette REMY -

Excusés : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Marie BENEVISE – Luc BERTHOUD – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE – Vincent MIGUET – Pascal MITHIEUX – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Benoît PERROTTON – Thierry REPENTIN – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU

Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 5

Secrétaire de séance : François FOURCHES

Assistaient également à la séance : Régis DORMOY - Béatrice RUBEAU -

Date de convocation : 4 juillet 2024

Délibération N° C24-50

2^e Convocation

ATELIERS COTE ROUSSE – CRISTAL HABITAT
GARANTIE D'EMPRUNT

Rapport au Conseil Syndical

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, présidente, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie peut garantir un emprunt contracté par les personnes de droit privé, dès lors que son action contribue au développement économique.

Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

Cristal Habitat s'est engagé dans la mise en œuvre d'un plan d'affaires d'immobilier d'entreprises en développant une offre locative adaptée aux besoins des artisans et des petites entreprises.

Dans ce cadre Cristal Habitat a un projet d'acquisition en BEFA d'un bâtiment de 1 122 m² localisé sur le PAE de Côte-Rousse. Ce programme permettra de fournir une offre de 9 ateliers de petite surface (entre 57 m² et 105 m²) et 24 places de stationnement.

Cristal Habitat sollicite CGLE pour garantir l'emprunt à contracter pour la réalisation de l'opération.

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Montant : 2 041 941 €
- Objet : Ateliers artisanaux locatifs Côte-Rousse
- Durée : 25 ans
- Taux : Livret A + 1,08 %

Compte tenu de l'annuité d'emprunt déjà garantie par Chambéry-Grand Lac économie pour l'opération Camiva portée par Cristal Habitat, la garantie d'emprunt accordée ne pourra aller au-delà de 20 % de la somme prêtée, pour rester dans le cadre des ratios Loi Galland.

**Florence Bourgeois et Josette Remy ne prenant pas part au vote,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Article 1 : Accorde la garantie de Chambéry-Grand Lac économie pour la durée totale de l'emprunt soit 25 ans, pour un montant de 408 388 € (soit 20 % de la somme prêtée).

Article 2 : Autorise Olivier Rognard, vice-président délégué aux finances, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette garantie et à procéder à son initiative à toutes les formalités prévues au contrat.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 11 juillet 2024



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente